



Procès-verbal de la 2ème Assemblée de Jauge du 7 mai 2003

Lieu : Club House du CVMC à Cully

Excusés : O Maillard, P Rovelli, R Yersin, J-C Borel, M Cardinaux, A Volet, L Massy, Roch de Grenus, A de Montmollin, A Kaelin, L Massy, B. Michel

Présents : 12 propriétaires et 6 procurations valables = 18 droits de vote

Le Président demande si l'assemblée a des remarques ou commentaires à formuler sur le PV de la 1^{ère} assemblée de jauge. Comme il n'y en a point, on passe au vote :

1 – Point 1 : Acceptation de la « Formule » = ADOPTE

- Oui = 17
- Non = 1
- Abstentions = 0

2 - Point 3.2 : Point d'attache du spi symétrique ou asymétrique = ADOPTE

- Oui = 17
- Non = 1
- Abstentions = 0

3 – Point 3.4.1. : Cotes du bout-dehors en position déployée = ADOPTE

- Oui = 17
- Non = 1
- Abstentions = 0

4 – Point 3.4.2. : Cotes en position rétractée = ADOPTE

- Oui = 16
- Non = 2
- Abstentions = 0

5 – Point 3.4.3. : Restriction de la voile grée sur le BD (nouveau point) = ADOPTE

- Oui = 17
- Non = 1
- Abstentions = 0

6 – Point 3.4.4. : Exclusion du BD déployé au près (ancien point 3.4.3.) = ADOPTE

Ce point donne lieu à une discussion animée. L'assemblée admet que le BD doit être déployé juste avant de hisser le spi et rétracté juste après l'affalement du spi, ce qui est sous-entendu dans le texte, qui reste inchangé.

- Oui = 16
- Non = 2
- Abstentions = 0

7 – Point 5 : Voile en tête de mât = ADOPTE

- Oui = 16
- Non = 2
- Abstentions = 0



Association Internationale des 6.5 m S.I.

8 – Discussion et vote de principe sur la séparation en 2 textes de jauge = ADOPTE

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

9 – Discussion et votes sur les détails des modifications du texte de jauge dite « classique »

- Le **point 11.3** sur la construction re-donne lieu à un débat compliqué et qui débouche sur une nouvelle formulation : à la place de « Les autres procédés de construction sont interdits » le texte devient « Les autres procédés de construction seront soumis à approbation de la commission technique ». Le vote des présents donne :

En faveur du texte inchangé : oui = 1, non = 8 , abst. = 3

En faveur du nouveau texte : oui = 10, non = 0 , abst. = 2

Le nouveau texte est donc adopté , mais doit faire l'objet d'un nouveau vote lors d'une 3^{ème} assemblée de jauge.

- Le **bout-dehors rétractable est REFUSE** par 13 contre – 0 pour – 5 abstentions.
- La **voile en tête de mât est ADOPTE** par 12 pour – 2 contre et 4 abstentions

Procès-verbal de la 3èmeAssemblée de Jauge du 7 mai 2003

Lieu : Club House du CVMC à Cully

Excusés : O Maillard, P Rovelli, R Yersin, J-C Borel, M Cardinaux, A Volet, L Massy, Roch de Grenus, A de Montmollin, A Kaelin, L Massy, B. Michel

Présents : 12 propriétaires et 6 procurations valables = 18 droits de vote

1 – Point 11.3 : Acceptation de la re-formulation du point 11.3 « Autres procédés » de la jauge CLASSIQUE tel que proposé lors de la 2^{ème} assemblée de jauge = ADOPTE

- Oui = 9
- Non = 1
- Abstentions = 2

Philippe Urner / secrétaire

10 mai 2003